

BARÈME DE REDEVANCE DE MARQUE BE REIZH

- SECTEUR D'ACTIVITÉ "PRÉPARATION" - Transformateurs, expéditeurs et producteurs-transformateurs

Conformément au Règlement d'usage de la marque (article 9)

La redevance de marque se compose de :

1. **Droit d'entrée** payable une seule fois (quelque soit le nombre d'années d'utilisation – indexé sur le chiffre d'affaires Bio annuel HT du dernier exercice comptable clos à ce jour - Précisez : pour l'année).
2. **Redevance annuelle** (indexée sur le chiffre d'affaires Bio ET proportionnelle aux nombres de références "Produits" éligibles – Supplément plafonné à 5 références "Produits").

L'autorisation d'utilisation de la marque étant valable sur l'année civile, la redevance annuelle pour la 1^{ère} année est proratisée sur la période courant depuis la date de l'accord formulé par le Comité de Suivi et d'Agrément (CSA) jusqu'au 31 décembre. Le droit d'entrée, payable une seule fois, sera réglé en totalité quelle que soit la date de l'accord formulé par le CSA.

Cocher la ligne se rapportant à votre activité ▼	Chiffre d'affaires généré par l'activité Bio	Droit d'entrée / entreprise € HT <i>Payable 1 seule fois</i>	Redevance annuelle € HT <i>Incluant 1 référence "Produit"</i>	Supplément / référence / an € HT <i>Supplément plafonné à 5 références "Produits"</i>
	En dessous de 50k €	120,00 €	200,00 €	50,00 €
	Entre 50k et 200k €	250,00 €	350,00 €	100,00 €
	Entre 200k et 500k €	450,00 €	600,00 €	200,00 €
	Entre 500k et 1Mk €	650,00 €	800,00 €	350,00 €
	Entre 1Mk et 5Mk€	800,00 €	1 000,00 €	450,00 €
	Entre 5Mk et 10Mk€	1 100,00 €	1 500,00 €	550,00 €
	> 10Mk€	1 500,00 €	2 000,00 €	650,00 €

Exemple de calcul de redevance pour un chiffre d'affaires de 545 000 € :

En année N, pour 1 référence "Produit" : 650 + 800 = 1 450 € HT

En année N+1, pour 3 références "Produit" : 800 + (350 x 2) = 1 500 € HT

En année N+2, pour 8 références "Produit" : 800 + (350 x 5) = 2 550 € HT

INITIATIVE BIO BRETAGNE est assujettie à la TVA pour les redevances de marque (20%).

Fait à

Le / /

Signature du soussigné(e) et cachet de l'entreprise

Annexe 8 du règlement d'usage de la marque partagée Be Reizh

INITIATIVE BIO BRETAGNE (IBB)

2, Square René Cassin – Immeuble Les Galaxies – 35700 RENNES

Tél. : 02 99 54 03 23 – Fax : 02 99 33 98 06 – contact@bio-bretagne-ibb.fr

Siret : 401 682 091 000 38 - APE : 9499Z